



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne

Année 2023

Date de publication : 27/02/2024
Accusé de réception en préfecture
de Villeneuve-la-Garenne le 27/02/2024
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Sommaire

Préambule	3
1. Contexte et objectifs	3
1. Vers une ville durable	4
1. Une démarche globale enclenchée il y a plus de 10 ans	4
2. Des projets d'aménagement ambitieux	5
2. Un cadre de vie à préserver	9
1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages	9
3. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation	12
4. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine	13
5. En protégeant les populations des risques et pollutions	15
3. La performance énergétique à améliorer	17
1. En optimisant les équipements publics	17
2. En accompagnant la transition de l'habitat	19
3. En optimisant l'éclairage public	20
4. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable	21
1. A travers l'éducation et la santé	21
2. A travers la vie locale	24
3. A travers le dynamisme économique	29
5. Une exemplarité à renforcer	31
1. En déclinant les démarches éco-responsables internes	31
2. En s'appuyant sur la commande publique	31
3. En déployant la dématérialisation et les outils informatiques	31
4. En optimisant le télétravail	32
5. En réduisant l'impact des déplacements	32

Préambule

1. Contexte et objectifs

Le présent rapport fait état d'une synthèse des actions, politiques et programmes publics de la collectivité au regard des cinq finalités définies par le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 (élaboré en 2006 et reconnu sur le plan législatif par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Les cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Différentes actions ont été menées : la sollicitation des services avec le soutien des référents développement durable et l'actualisation du rapport développement durable 2022.

1. Vers une Ville durable

1. Une démarche globale enclenchée il y a plus de 10 ans

En 2011, la Ville a approuvé son Agenda 21 local, composé de 5 orientations, déclinées en 150 actions, dont environ 130 ont été amorcées ou réalisées (Bilan développement durable 2018).

En 2018, la collectivité a enclenché une redynamisation de cette démarche afin de favoriser la transversalité et la globalité. Des instances de suivi ont alors été créées, notamment un **groupe de référents développement durable**.

Fin 2019, le plan d'action a été partagé, investissant 6 Objectifs du Développement Durable, des 17 adoptés par les 193 Etats membres des Nations Unies en 2015.



Faits marquants 2023 :

La quinzaine de référents développement durable s'est réunie tous les 2 mois. Leur rôle consiste à relayer les objectifs de la démarche au sein des directions, partager les actions menées par les services, porter des actions transversales par exemple sur l'écocitoyenneté et participer à la préparation des temps forts tels que l'élaboration du présent rapport ou la préparation de la Semaine européenne du développement durable. Notamment, ils ont élaboré une **charte des bonnes pratiques** ou charte des écogestes dans le cadre du plan de sobriété.

La Ville a participé pour la 3ème année consécutive à la **Semaine européenne du développement durable**, qui s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre. Différentes animations ont été proposées :

- A destination des habitants : un World Clean-up Day (avec une cinquantaine de participants et 235 kg ramassés), la projection de 2 films, un atelier Fresque du Climat, une balade urbaine sur la Prévention des inondations autour de l'installation des repères de crue,
- A destination des structures : la formation Potagers annuelle pour les enseignants, des ateliers « école oasis » pour les élèves du périscolaires de l'école élémentaire Coubertin pour recueillir leurs attentes et ressentis sur le projet,
- A destination des agents : l'affichage de la charte des écogestes dans les structures et l'organisation de défis autour de la charte (13 équipes ont participé, représentant 54 agents).

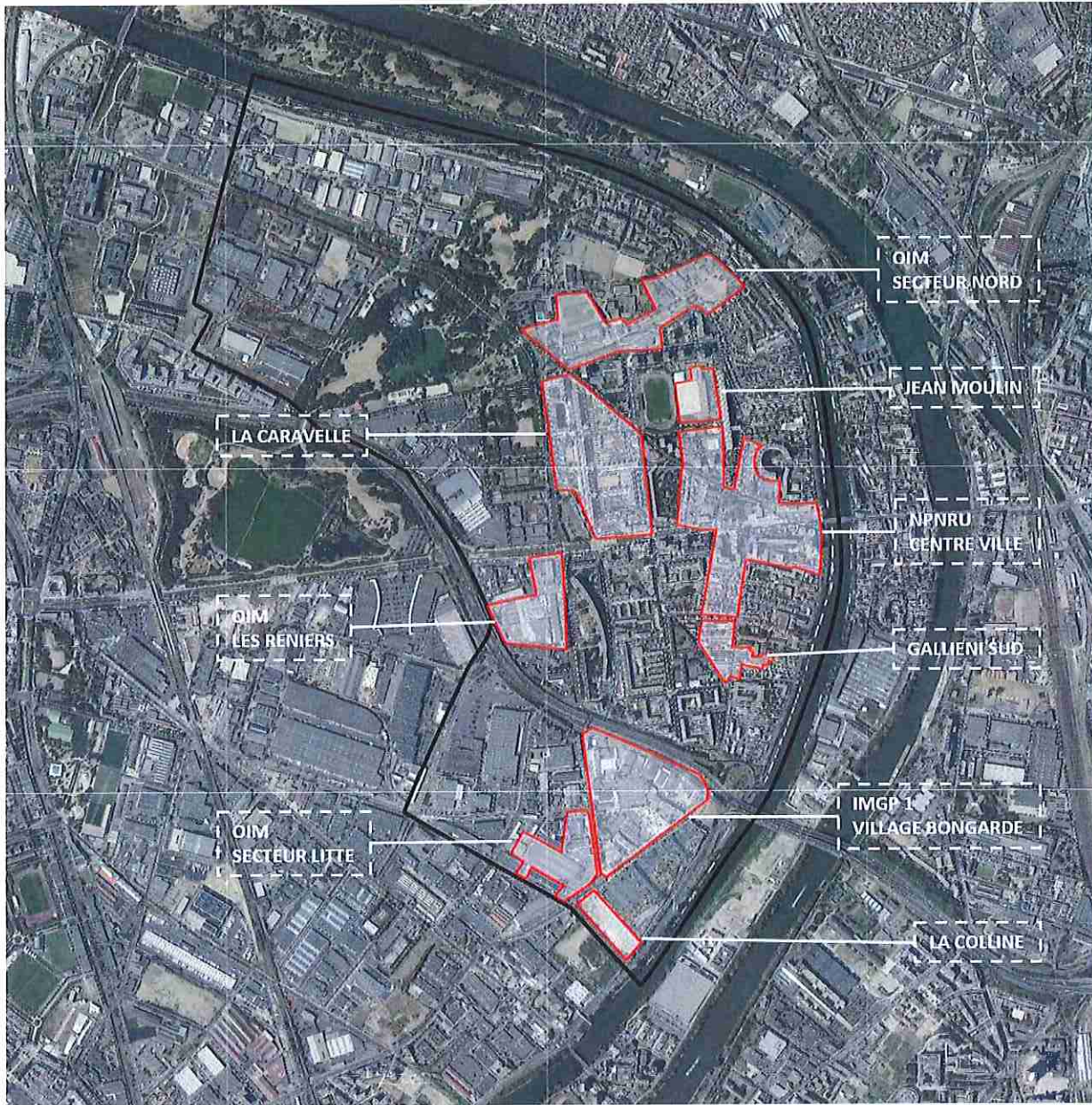
Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, l'EPT Boucle Nord de Seine a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial et proposé aux communes-membres de s'inscrire dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

Par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2023, Villeneuve-la-Garenne s'est engagée dans ce programme, pour le référentiel Climat-Air-Energie. Cette démarche lui permettra de structurer et de renforcer sa réponse aux enjeux du défi climatique.

En projet pour 2024 :

- Maintenir et renforcer la dynamique du groupe des référents DD par le déploiement d'actions autour de la charte des écogestes,
- Concrétiser et décliner la mise en œuvre de la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique,
- S'inscrire dans la Semaine européenne du DD 2024 et déployer des actions lors d'événements communaux, nationaux ou mondiaux.

2. Des projets d'aménagement ambitieux



La Ville souhaite promouvoir ses ambitions environnementales et conforter sa politique d'intégration de développement durable dans ses projets d'aménagement. Les projets s'appuieront sur les grands enjeux dégagés par le profil développement durable de la commune autour de 4 axes :

- la ville-parc,
- la ville économe,
- le vivre-ensemble,
- l'économie solidaire.

La Ville a un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et cela passe par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la réduction des émissions de carbone dans la mobilité, une conception intelligente de la densité, la végétalisation des espaces, la réduction et la valorisation des déchets, etc...

Au travers de ces divers aménagements, la Ville doit garantir le bien-être de ses habitants et usagers. Le renouvellement souhaité participera plus particulièrement à l'amélioration des logements, du cadre de vie

et à la résilience de la ville. Il s'agit notamment de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, d'assurer la mixité fonctionnelle et sociale des différents quartiers, la création d'espaces de détente et d'échange agréables et sains.

Différents outils participent au renforcement de ces objectifs :

- **La Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale**
Villeneuve-la-Garenne a pour ambition d'accompagner le futur développement urbain de son territoire. Aussi, une charte pour l'aménagement et la qualité architecturale a été élaborée à destination des promoteurs, bailleurs et aménageurs. Conçue en concertation avec l'appui du CAUE 92 et de l'ARC, elle a été signée le 31 janvier 2020 par plus de 30 promoteurs, aménageurs et bailleurs, et continue d'être signée par d'autres partenaires dont leur souhait est de se mobiliser en faveur du développement territorial.
- **Le conventionnement avec CERQUAL**
Par ailleurs, en avril 2021 la Ville a conventionné avec CERQUAL afin de créer une certification territorialisée basée sur la création d'un référentiel qualité pour les futures opérations de logements, constitué du référentiel existant NF Habitat HQE et des éléments spécifiques liés à la Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale.

Différents projets du territoire contribuent au développement de Villeneuve-la-Garenne :

- **Le futur quartier du boulevard Gallieni**

Le long du boulevard Gallieni, la Ville envisage, en partenariat avec l'EPFIF, de concevoir un nouveau quartier. La programmation porte sur la réalisation d'environ 500 logements de formes et de natures différentes dans le respect des nouvelles normes environnementales, ainsi que la création d'un espace vert permettant de mieux gérer les eaux pluviales. Témoin du passé agricole de la ville, la ferme Gallieni va être préservée et réhabilitée en restaurant.

Faits marquants 2023 :

- Lancement de la consultation pour désigner un opérateur et un architecte qui seront chargés de la conception de cette opération,
- Dépôt du permis pour la réhabilitation et l'aménagement de la ferme Gallieni.

- **Le projet NPNRU du centre-ville (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine)**

Après la réalisation des études préalables (de 2017 à 2020), le projet est entré dans sa phase opérationnelle, avec la démolition de la barre Emmaüs en 2021. La Ville envisage la réalisation d'une opération mixte logements, équipements, commerces intégrant des normes environnementales ambitieuses, ainsi que la création de surfaces d'espaces verts : parc, noues végétales et plantation d'arbres.

En attendant la réalisation du projet soumis à Déclaration d'Utilité Publique, la ville a installé un marché provisoire afin de pouvoir déconstruire l'ancien marché et en reconstruire un nouveau d'ici 2025.

Cette opération prévoit de nouvelles voies, la reconfiguration de cellules commerciales dans la galerie du Mail, la réalisation d'une médiathèque de 3 000 m² et un projet d'accueil d'entreprises sur 1 000 m².

Faits marquants 2023 :

- Ouverture du marché provisoire, inauguré le 11 décembre 2022 (1 250 m² de superficie, 24 commerçants alimentaires sous la halle et 40 commerçants volants à l'extérieur),
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre du nouveau marché,
- Finalisation de la démolition de l'ancien marché (Groupe de suivi de chantier).

- **Le projet NPNRU de la Caravelle**

La Ville en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine et l'ANRU ont repris les études préalables sur le site de la Caravelle afin de poursuivre la dynamique de rénovation urbaine et de résidentialisation dans une perspective de préparer la bascule sociale du quartier.

Les objectifs de mutation sont les suivants :

- Intégrer une meilleure mixité sociale à l'intérieur du quartier par des démolitions et des reconstructions

- pour déconcentrer le parc social,
- Poursuivre le maillage du quartier permettant de l'ouvrir sur le reste de la ville avec notamment le prolongement de la voie promenade jusqu'au quartier Jean Moulin,
- Changer l'image et l'attractivité du quartier en déstigmatisant ce quartier d'habitat social et en requalifiant les espaces verts.

Faits marquants 2023 :

- Finalisation des études pré-opérationnelles pour le projet NPNRU de la Caravelle,
- Démarrage de la phase de relogement des premiers locataires impactés par les démolitions

- **La Bongarde – Site lauréat de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris »**

La Ville a proposé le secteur de la Bongarde en pleine mutation à l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Le « Village Bongarde » mené par le groupement Sogeprom-Vinci a été lauréat en 2017. Pour dynamiser et transformer ce secteur, la Ville a plusieurs ambitions :

- Diversifier les activités présentes avec notamment la création d'une ferme urbaine,
- Créer de la mixité fonctionnelle (en autorisant et favorisant la construction de logements),
- Favoriser la connexion de ce secteur avec les quartiers d'habitation situés au nord de l'autoroute A86.

Faits marquants 2023 :

- Préfiguration des travaux de la ferme urbaine,
- Démarrage des travaux de la première tranche des logements avenue Marc Sangnier,
- Transfert des locataires de l'hôtel d'entreprises dans un équipement communal en Centre-ville, ceci permet d'optimiser les biens de la Ville et de leur faciliter l'accès aux commerces et au transport.

- **L'extension sud du Qwartz**

Le centre commercial inauguré en 2014 accueille 8 millions de visiteurs et sa fréquentation est en constante augmentation. Dans sa partie, un projet de logement est en cours avec la construction de 644 appartements, une crèche, des commerces. Le projet dénommé "La Colline" est composé d'une coulée verte d'environ 20 mètres de large qui comprendra 110 arbres matures et de hautes tiges favorisant un cadre de vie agréable pour les habitants et les visiteurs. Tous les balcons (d'une superficie généreuse), seront dotés d'un arbre.

Le remaniement de ces quartiers, actuellement en zone d'activités, vers des quartiers plus résidentiels avec l'amélioration des espaces extérieurs et la désimperméabilisation des sols contribuera à diminuer la chaleur en ville.

- **L'opération Jean Moulin**

Le secteur Jean Moulin est en phase de réflexion avec notamment l'objectif de favoriser de meilleures connexions est-ouest et nord-sud, de créer de nouveaux équipements (écoles et gymnase) répondant à des normes environnementales ambitieuses afin de réduire les dépenses énergétiques de la Ville.

Faits marquants 2023 :

- Achèvement de la démolition de l'école Jean Moulin en janvier 2023 (Groupe de suivi de chantier).

- **L'opération d'intérêt métropolitain**

Avec la perspective des jeux olympiques de 2024, Villeneuve-la-Garenne a obtenu l'enfouissement de deux des lignes à haute tension sur les quatre la traversant.

La libération du foncier (32 ha) permettra de rééquilibrer l'offre de logements sur la commune, mais aussi de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat conformément aux demandes de l'État et de la Métropole du Grand Paris, souhaitant respectivement la construction de 80 et 190 logements par an pour répondre aux besoins des franciliens. Cette opération d'envergure doit s'intégrer dans le calendrier des nombreuses autres opérations sur la ville. Pour ce faire, la municipalité a mis en place avec l'Etat un Projet Partenarial d'Aménagement.

Faits marquants 2023 :

- Finalisation de l'étude urbaine contractualisée au travers du Projet Partenarial d'Aménagement avec l'objectif de scénariser la prospective du développement et de la mutation de certains secteurs de la ville sur les 20 prochaines années,

- Poursuite des études Mobilités, Revalorisation des quais de Seine (esquisse finalisée) et Renaturation.

Après son lancement officiel par délibération du conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine en avril 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entrée en construction opérationnelle en 2022, avec différentes étapes de concertation.

En projet pour 2024 :

- Désignation d'une équipe promoteurs-architectes pour la réalisation de l'opération Gallieni sud,
- Lancement de la consultation pour la désignation d'une Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet du Centre-ville,
- Poursuite de la concertation sur le projet de la Caravelle,
- Poursuite des études contractualisées dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (notamment les études de vulnérabilité du territoire au risque inondation et mobilité),
- Lancement d'une étude urbaine et concertation sur le secteur Jean Moulin,
- Poursuite des travaux de la 1ère tranche de l'opération IMGP (réalisation de la ferme urbaine et de 88 logements),
- Lancement de la concertation sur le secteur de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Nord,
- Démarrage des travaux du nouveau marché.

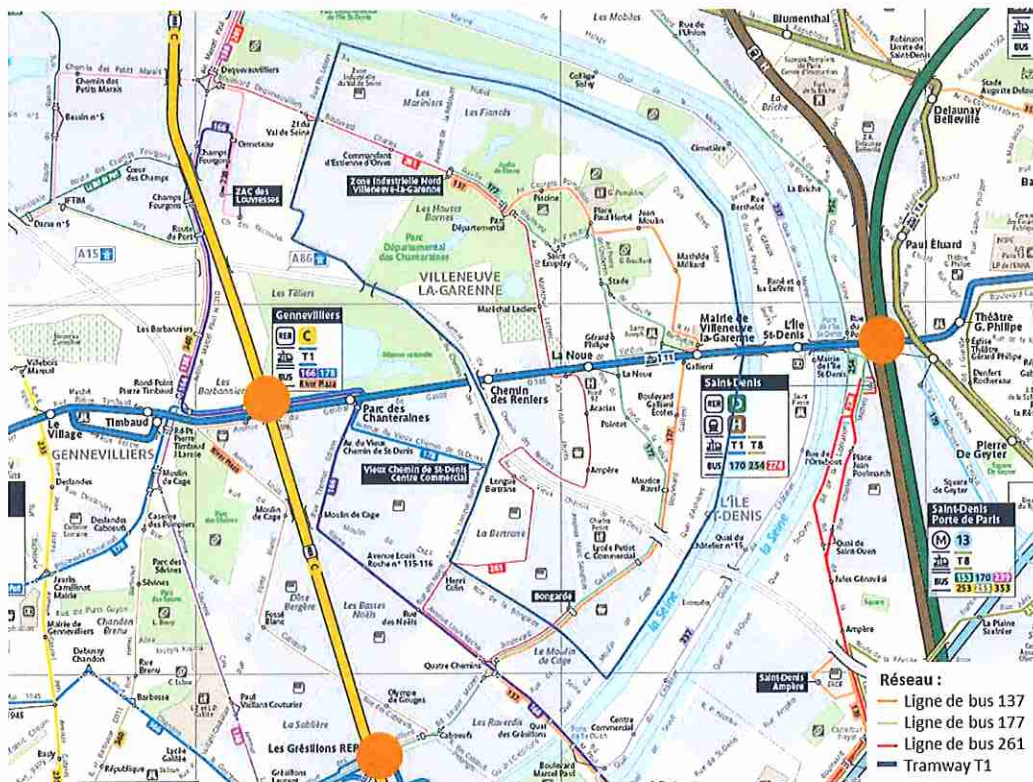
2. Un cadre de vie à préserver

1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages

1. Les déplacements en transport en commun

En l'absence de transport lourd sur le territoire, le réseau de bus et le tramway T1 permettent de le connecter aux gares à proximité :

- La gare de Saint-Denis desservie par le RER D et la ligne H du réseau Transilien,
- Les gares de Gennevilliers et des Grésillons desservies par le RER C,
- La station de métro des Courtilles à Asnières desservie par la ligne 13.



Réseau ferré et de bus – Extrait site RATP (avril 2023)

Toutefois, ce réseau est très utilisé aujourd'hui au point d'arriver à saturation. Les transports en commun restent quand même le moyen de transport préféré des Villenogarennois pour les trajets domicile-travail. La modernisation du T1 prévue à l'horizon 2024, changement des rames suite à l'allongement des stations en Seine-Saint-Denis, permettra d'améliorer sensiblement les conditions de circulation des voyageurs.

Au regard des projets urbains majeurs, qui entraîneront une augmentation des logements et des activités, la Ville et ses partenaires, doivent d'ores-et-déjà anticiper l'arrivée d'une nouvelle population et réfléchir notamment à une mixité des modes de déplacement.

Faits marquants 2023 :

- Lancement d'une étude pour envisager la création d'une navette locale,
- Poursuite des échanges avec les partenaires pour améliorer les déplacements des Villenogarennois,
- Suivi de l'étude Mobilité dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement.

2. Les déplacements piétons et cyclistes

Villeneuve-la-Garenne est une ville des courtes distances - petite superficie et faible relief, facilitant les déplacements à pied ou à vélo. Par exemple, un trajet de 20 minutes permet de parcourir la ville du nord au sud. Plus de 70% des déplacements internes à la commune se font à pied.

Au fur et à mesure des projets de réhabilitation ou de création de voirie, la commune donne une place croissante aux vélos et aux piétons. L'intégration d'itinéraires cyclables lors des projets de voirie conséquents est désormais systématique.

En mai 2021, le **schéma d'intention cyclable** a été finalisé présentant des orientations d'aménagement qui seront mises en œuvre suivant une planification pluriannuelle en cohérence avec les projets d'aménagements de la Ville.

Le schéma cyclable s'est construit en adéquation avec les plans vélo supra-communaux :

- du Conseil départemental (adopté en 2021) dont le linéaire RD9 / RD998 constitue un axe prioritaire à aménager,
- de la Métropole du Grand Paris, dont la future ligne 2 traverse la ville par l'avenue de Verdun,
- du RER V qui passe à proximité du territoire.

L'EPT a quant à lui enclenché son schéma des mobilités actives territorial à l'automne 2022.

Faits marquants 2023 :

- Approbation par le Conseil municipal du schéma d'intention cyclable et de l'enclenchement des travaux pour réaliser des itinéraires vélo structurants avec l'aménagement en priorité de l'itinéraire Voie Promenade permettant une desserte nord-sud du territoire, des quais de Seine au centre commercial Quartz,
- Proposition d'une après-midi vélo dans le cadre de Mai à Vélo,
- Poursuite des actions favorisant la mise en place d'un écosystème vélo dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2 porté par l'ADEME (réflexion interne pour l'achat de rosalias scolaires, lancement d'une étude pour installer du stationnement vélo sécurisé en intermodalité, achat et installation à venir des bornes d'auto-réparation vélo, développement d'arceaux vélos...)
- Inauguration des 2 premières stations Vélib' (35 et 40 places) au Nord et au Sud du territoire et lancement des études pour la création d'une 3^{ème} station Vélib' en cœur de ville,
- Echanges avec le CD92 sur son projet d'aménagement cyclable sur la RD9/RD998 dont les travaux sont envisagés à l'horizon 2025,
- Lancement d'une étude pour développer le stationnement vélo en intermodalité.



3. Les déplacements véhiculés

Le réseau routier est constitué de voies communales et départementales (RD 9 – Bd Charles de Gaulle, Bd Gallieni, RD 998 – Av du M. Leclerc, Av J. Jaurès, Av M. Sangnier, RD 986 – Av de Verdun). Deux échangeurs permettent l'accès à l'A86. Toutefois, cette voie rapide constitue une coupure urbaine dans la ville.

Le taux de motorisation des ménages des Villenogarenois (61,6%) est légèrement inférieur aux moyennes régionale (65,6%) et départementale (64,5%). (Source : Insee RT 2019)

En 2021, la Zone à Faibles Émissions mobilité de la Métropole du Grand Paris a été instaurée sur la Ville. Au Sud du territoire, dans l'intra-A86, la circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés est depuis interdite.



Faits marquants 2023 :

- Etude sur l'avenue du Ponant afin d'apaiser les circulations et de favoriser les déplacements en modes actifs (mise en sens unique et renforcement de la zone 30...)

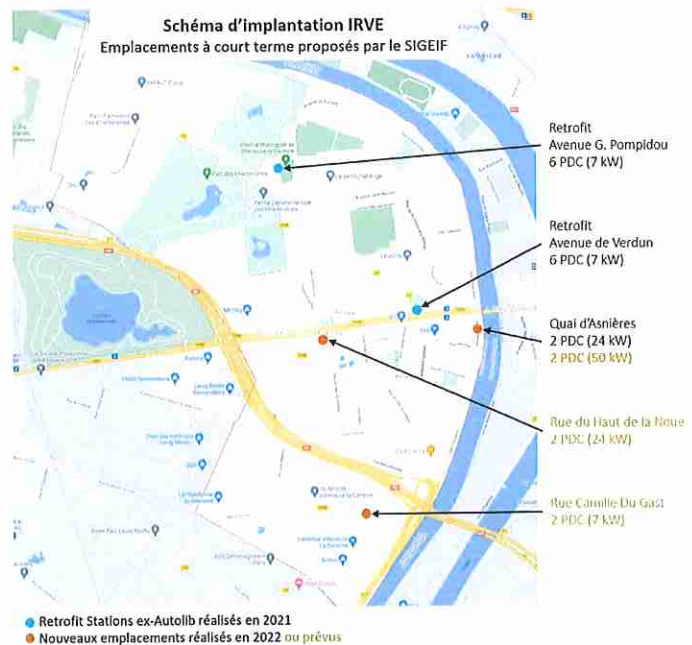
4. Le stationnement

En 2023, l'offre globale de stationnement est d'environ 2000 places publiques dont 346 places sont en Zone européenne.

L'occupation du stationnement à l'échelle communale est intense le jour et saturée la nuit, notamment en centre-ville. Des conflits d'usage perdurent : stationnements sauvages et voitures ventouses.

La Ville a mené une réflexion sur l'offre de stationnement en centre-ville, avec l'étude de 4 sites : le marché, l'EPB, le parking du Centre-ville et des commerçants. Elle complète actuellement cette étude par une réflexion sur l'évolution de la gestion du stationnement pour l'ensemble du territoire. La zone bleue a d'ailleurs été étendue et différenciée début 2022.

Suite au transfert de la compétence infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) au SIGEIF en 2021, celui-ci poursuit le déploiement de ce service sur le territoire suivant le schéma d'implantation convenu.



Faits marquants 2023 :

- Etudes préalables à la mise en œuvre du stationnement payant à compter du 1^{er} janvier 2024 (création d'une Société Publique Locale avec la Ville de Clichy-la-Garenne pour la gestion du stationnement). L'objectif est de fluidifier le stationnement et de favoriser le stationnement des

Villénogarenois. Ainsi, deux zones de stationnement à durée limitée sont créées, avec notamment une tarification préférentielle pour les habitants.

- Création d'une 2^{ème} borne de recharge (2 points de charge) très puissante (50 kW) Quai d'Asnières.

En projet pour 2024 :

- Poursuivre les réflexions avec les partenaires pour désenclaver le territoire, notamment dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement,
- Finaliser les études pour concrétiser le projet de navette locale,
- Conforter le premier itinéraire du schéma cyclable communal et renforcer l'offre de stationnements-vélos,
- Concrétiser l'implantation d'une 3^{ème} station Velib' sur le territoire et envisager d'autres emplacements.

3. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation

Les Villénogarenois bénéficient d'espaces verts conséquents (près de 30% du territoire communal) et de qualité, ainsi que de la proximité de la Seine le long du parc des Chanteraines de 68 ha (dont 42 ha sur Villeneuve-la-Garenne), des quais d'Asnières et Alfred Sisley apaisés.

1. Une gestion du patrimoine écologique

Depuis 2015, la Ville déploie une **gestion différenciée** des espaces verts, adaptée aux caractéristiques géographiques, écologiques, paysagères des différents sites (118 espaces verts représentant 25 ha), ainsi qu'à leur fréquentation et leurs usages. Elle n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2006. Le patrimoine arboré est quant à lui composé de 6 000 arbres, dont 4 500 en gestion communale.



Depuis 2020, 4 sites sont labellisés Eve : les parcs de la Mairie et du Maréchal Leclerc, le square Abbé Pierre et la Coulée verte (labellisés en 2019). Ceci témoigne de l'engagement de la Ville dans le respect de l'environnement, des végétaux et dans la maîtrise de ses consommations.

2. Des actions pour s'adapter au changement climatique

Lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

Mise à part la poursuite des actions pour une meilleure gestion de l'eau, des réflexions ont été menées en partenariat avec l'EPT, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, et différents sites à enjeux ont été identifiés, tels que le Mail Roger Prévot et les cours d'écoles.

3. La sensibilisation

Des actions pédagogiques sont menées lors d'événements ou dans le cadre de partenariats internes :

- Dans le cadre du projet "Un potager pour toutes les écoles" déployé en 2022, une nouvelle formation des enseignants a été proposée en septembre 2023. Par ailleurs, les bacs potagers sont annuellement réapprovisionnés en terre, plants et graines.
- Des ateliers ont été proposés en partenariat avec la bibliothèque et sa grainothèque,
- Poursuite du concours Villeneuve en fleurs, récompensant la dizaine de participants (20 en 2022, 15 en 2021).

Faits marquants 2023 :

- 83 000 bulbes (12 variétés différentes) plantés sur 1 700 m² de massifs supplémentaires dont 1 400 m² sur la Coulée verte et au niveau de la Longue Bertrane,
- Lancement du projet de cour oasis de l'école élémentaire Coubertin (lauréat du Projet Participatif d'Intérêt Général) : Les études sont en cours pour ce projet dont la réalisation est prévue à l'été 2024. L'objectif est d'apporter plus de fraîcheur à cet espace en période estivale. En octobre, des ateliers ont été menés sur le temps périscolaires pour recueillir l'avis d'une soixantaine d'élèves de l'école.
- Création d'un nouveau massif dans une barque rénovée par les élèves du Lycée Petiet,
- Finalisation de la réhabilitation des aires de jeux,
- Remplacement des sondes en pieds des arbres pour qu'elles soient enterrées et protégées. Ce nouveau système, financé dans le cadre du Budget Participatif Ecologique Régional, se déclenche quotidiennement sauf en cas d'humidité suffisante du sol,
- Plantation de 15 arbres de haute futaie (chênes, tilleuls, érables) sur le mail Roger Prévot pour créer des surfaces ombragées,
- Pour protéger les végétaux présents (vivaces et arbustes), remplacement des grillages-moutons par des barrière en plastique recyclé au niveau du Square Abbé-Pierre,
- Participation à l'étude de l'EPT sur la chaleur urbaine avec des mesures de températures sur la coulée verte et l'école Coubertin,
- Passage du jury du label Villes et Villages Fleuris,
- Réalisation de l'audit Ecocert,
- Acquisition de tronçonneuses et taille-haie sur batterie,
- Participation aux différents ateliers de l'EPT sur la nature, plantation d'arbres, plan nature...
- Suivi de 163 arbres dans le cadre du diagnostic phytosanitaire.

En projet pour 2024 :

- Conserver la 3^{ème} fleur lors du nouveau passage du jury Villes et Villages Fleuris prévu en juillet,
- Poursuivre l'amélioration de la biodiversité avec la plantation de différentes strates (arbustes, bulbes, vivaces...),
- Conforter l'objectif de labellisation Eve® d'ECOCERT sur les sites identifiés et enclencher dans ce cadre des études faune, flore et sols (marché renouvelé sur 4 ans 2023-2027),
- Etudier les méthodes pour améliorer l'arrosage,
- Organiser la 4^{ème} édition du concours Villeneuve en fleurs,
- Finaliser le projet de cours Oasis des écoles élémentaires Pierre de Coubertin,
- Augmenter le nombre de points de fleurissement sur la ville,
- Créer de nouveaux massifs floraux dans une 2^{ème} barque et une charrette,
- Embellir les entrées de ville,
- Enclencher la végétalisation des pieds d'arbre,
- Remplacer 70 arbres morts sur les trottoirs de la ville,
- Mettre en place une noue paysagère et la plantation d'arbres sur la coulée verte,
- Organiser un atelier de plantation de vivaces dans le square Abbé Pierre avec les élèves des écoles Jules Verne.

4. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine

1. Les collectes sur Villeneuve-la-Garenne

Rappel des collectes organisées sur la ville :

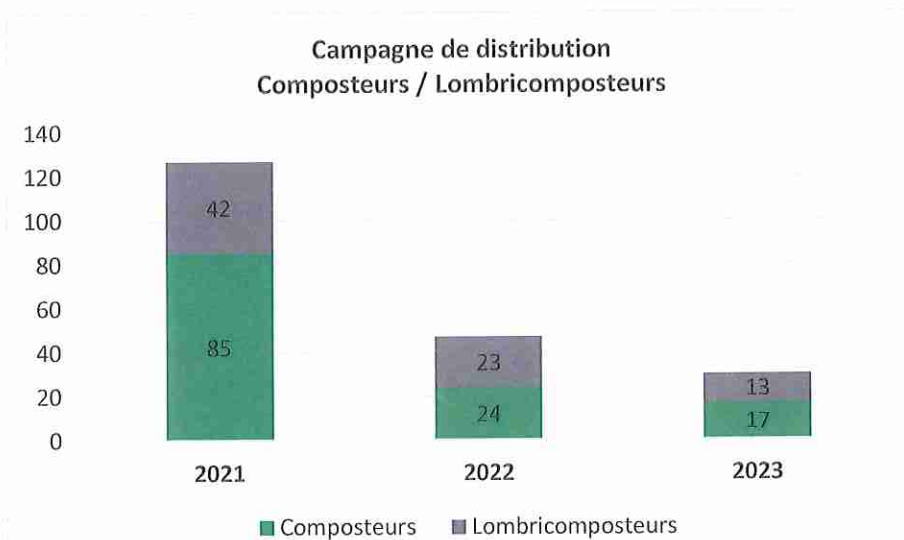
- En porte-à-porte : les ordures ménagères, le verre, les emballages recyclables (mise en place en 2000, extension des consignes en 2020), les encombrants, les déchets verts (mise en place en 2019)

- En apport volontaire : les vêtements, les sapins
- Déchetterie fixe à Gennevilliers, déchetterie mobile sur la place du marché (un samedi par mois), collecte des déchets toxiques rue Henri Barbusse (une fois par mois).

Depuis 2018, la Ville a progressivement mis en place la collecte des biodéchets ou déchets alimentaires pour le marché forain et la restauration collective, en lien avec l'installation de tables de tri.

Faits marquants 2023 :

- Passage à deux collectes d'encombrants par mois,
- Extension du tri et de la collecte des biodéchets aux crèches,
- Nouvelle opération Drive Composteurs qui a permis d'équiper les habitants intéressés de 17 composteurs et 13 lombricomposteurs. Une vingtaine de riverains ont été sensibilisés par le maître composteur.
- Accompagnement d'une résidence pour la mise en place de 2 composteurs collectifs (installation, distribution de bio-seaux et intervention d'un maître composteur).



Sur ces 3 années, 126 composteurs et 78 lombricomposteurs ont été distribués dans le cadre de l'opération Drive Composteurs, équipant près de 200 foyers (environ 2% des ménages).

2. La propreté urbaine

La propreté urbaine concerne 30 km de voirie communale et départementale, 285 corbeilles urbaines et 30 distributeurs de sacs à déjections canines.

3. La sensibilisation

Des politiques de sensibilisation ont été menées en 2023 en partenariat avec l'EPT :

- Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte au sujet des consignes de tri,
- Distribution des outils de communication (stop pub, guide des déchets...),
- Participation à des journées de sensibilisation destinées aux jeunes.

Malgré l'engagement de la Ville et de ses partenaires dans une politique volontariste en matière de gestion des déchets, le geste du tri des Villénogarennais, moins aisé en habitat vertical, ne semble pas encore optimum.

De plus, un manque de civisme de certains subsiste. Les dépôts sauvages, l'abandon d'ordures ménagères

sur la voie publique et dans la Seine nuisent à la qualité de vie des habitants.

Faits marquants 2023 :

- Pour faciliter le tri dans les bureaux, des modules de tri ont été installés à la Fabrik, à l'accueil de la Mairie, à la bibliothèque (en 2022 : au centre socio-culturel Nelly Roussel et à l'Espace Pierre Brossolette).
- En septembre 2023, la Ville a renouvelé l'organisation d'un clean challenge, au cours duquel la 50aine de participants a ramassé 235 kg déchets (354 kg en 2022 et 619 kg en 2021).

En projet pour 2024 :

- Conformément à la réglementation, déployer la collecte des biodéchets coordonnée par l'EPT
- Poursuivre les actions de sensibilisation :
 - en porte-à-porte, en lien avec l'extension des consignes de tri effective en 2020,
 - au sein des établissements scolaires,
 - en restauration collective, pour lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec la démarche du Syrec,
 - au sein de l'administration, pour renforcer le tri dans les bâtiments communaux avec la mise en place d'espaces de tri,
- Renouveler l'opération Drive Composteurs,
- Reconduire un clean challenge pour sensibiliser les Villénogarenois à l'importance de maintenir leur ville propre.

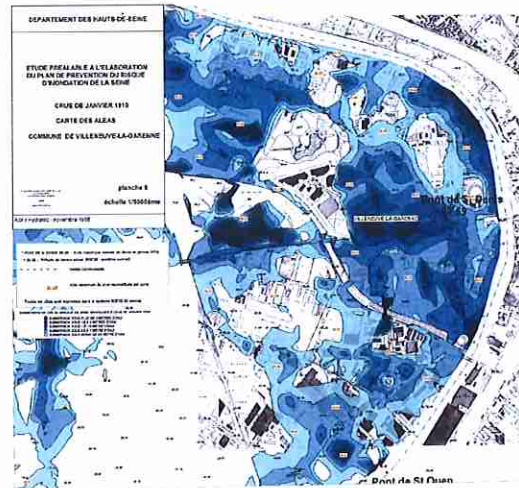
5. En protégeant les populations des risques et pollutions

1. Face aux inondations

La majorité du territoire de Villeneuve-la-Garenne est soumis au risque inondation par submersion et remontée de nappes, du fait de sa proximité avec la Seine. Pour lutter contre ce risque, un Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine a été approuvé par arrêté préfectoral en 2004, modifié en juillet 2022, sans incidence sur les cartes d'aléas et de zonage réglementaire.

Faits marquants 2023 :

- Dans le cadre de son adhésion au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2022-2027 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB), l'étude pour l'installation de repères de crue sur le territoire s'est poursuivie et 3 repères ont été installés sur les quais de Seine.
- En partenariat avec la Ville, la Métropole du Grand Paris, désormais compétente en GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), poursuit ses études sur la gestion de crue, avec un focus au niveau de la murette anti-crue et du matériel de crue. Elle a mené dans ce cadre un exercice d'ampleur de test d'équipements en novembre.



2. Face aux pollutions électromagnétiques

Les lignes Haute Tension (HT) et Très Haute Tension (THT) près ou au-dessus des habitations génèrent des craintes et des questionnements quant à leurs conséquences sur la santé des riverains. A Villeneuve-la-Garenne, 4 lignes à HT et THT impactaient fortement la typologie de la ville. Avec la perspective des Jeux Olympiques 2024, s'est trouvée l'opportunité d'enfouir ces lignes.

Ainsi, en 2023, deux des quatre lignes THT ont été démantelées et enfouies sur le territoire de Saint-Denis, 27 pylônes seront démontés par RTE d'ici février 2024. Ce démantèlement (d'un coût total de 90 millions d'euros dont 15 millions financés par la Ville) permet la libération de 32 ha de fonciers pour de nouveaux projets.

3. Face aux autres pollutions

En Ile-de-France, les habitants sont exposés aux Gaz à Effets de Serre (GES) et aux particules fines, ainsi qu'aux nuisances sonores dues au trafic routier et aérien.

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris a été approuvé en 2019. Une station de mesure du bruit des avions de l'aéroport du Bourget, installée par BruitParif, était située à proximité du quai Sisley, celle-ci a été réinstallée à proximité début 2023.

Construit en partenariat avec les 7 villes du territoire, l'EPT Boucle Nord de Seine a adopté son **Plan Climat Air Énergie Territorial** en novembre 2022, approuvé par la Ville en décembre 2022. Depuis, l'EPT s'est inscrit dans un Contrat d'Objectifs Territorial porté par l'ADEME et a accompagné les Villes dans l'adhésion à la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique. Villeneuve-la-Garenne s'est engagée dans la démarche par délibération du Conseil municipal de décembre 2023.

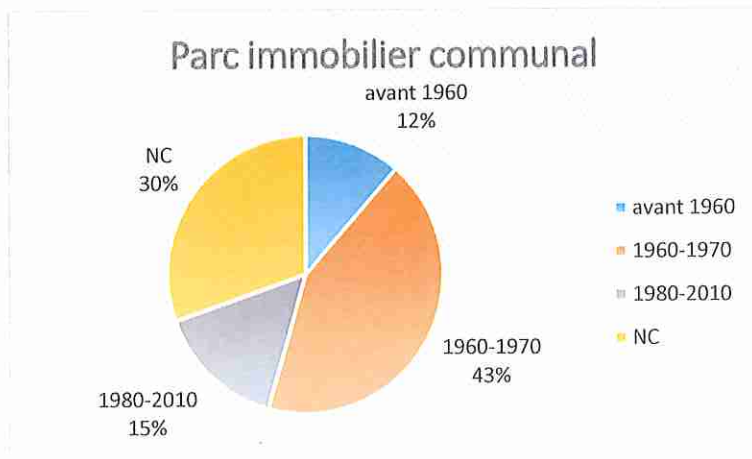
En projet pour 2024 :

- Démarrer la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI, notamment la poursuite de l'installation des repères de crue, la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde et la sensibilisation au risque inondation,
- Poursuivre le travail avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la gestion des inondations et le suivi des études géotechniques de la murette anti-crue,
- Développer les actions inscrites au Contrat Eau, Trame verte et bleue et Climat,
- Enclencher les actions du PCAET coordonné par l'EPT et décliner la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

3. La performance énergétique à améliorer

1. En optimisant les équipements publics

La Collectivité gère et entretient les bâtiments communaux dont font partie les équipements sportifs, culturels, de la petite enfance, les groupes scolaires, l'Hôtel de ville, le centre administratif ou encore le centre technique municipal.



Le parc immobilier est mixte, composé d'un patrimoine ancien consommateur d'énergie (environ 40%) et d'un patrimoine plus récent, construit après l'apparition des premières réglementations thermiques en matière de bâtiments.

Pour réduire les consommations de fluides, la Ville poursuit depuis quelques années la mise en place d'éclairage LED et de détecteurs de mouvement en des endroits opportuns des équipements (plus de 150 équipements lumineux remplacés ou détecteurs de présence installés en 2023).

Faits marquants 2023 :

Différents travaux de rénovation :

- Finalisation des travaux de restauration de la **péniche le Marie-Louise** et renouvellement du certificat de navigabilité (propriété de la ville depuis 40 ans)
- **Nouveau poste de Police Municipale** inauguré le 20 juin après rénovation du bâtiment (désamiantage, isolation thermique...)
- Rénovation de la **piscine** en cours (structure du bâtiment, zones techniques, traitement de l'eau, accueil, billetterie, accessibilité PMR) pour permettre la réduction de sa consommation (remplacement des chaudières et de l'éclairage par des modèles LED, couverture thermique de la surface du bassin extérieur, isolation des tuyaux d'alimentation en eau chaude et installation de triples vitrages pour les baies)
- Remplacement de la **bulle de tennis** (respect des normes de la FFT, création d'accès PMR, installation d'éclairages mieux adaptés et plus économes, installation d'un souffleur d'air chaud)
- Rénovation de la **Fabrik** (isolation thermique par l'extérieur et ravalement, étanchéité des toitures, remplacement des menuiseries extérieures de la salle de danse)
- Rénovation des vestiaires et du bloc sanitaire du **gymnase Philippe-Cattiau** (avec notamment la mise en accessibilité PMR, le remplacement des éclairages par des modèles LED, l'installation de détecteurs de présence)
- Rénovation thermique du **funérarium**

Pour le suivi et l'optimisation des consommations énergétiques :

- Déploiement du plan de sobriété 2022/2026
- Déclaration des consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1000 m² dans le cadre du décret tertiaire avec l'objectif de réduire leurs consommations énergétiques (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050)

- Lancement d'audits techniques et énergétiques sur différents bâtiments pour mettre en place des actions de réduction des consommations les plus adaptées
- Participation au programme Advizeo proposé par la Métropole du Grand Paris afin de suivre les consommations énergétiques des bâtiments et de pouvoir proposer des améliorations dans le cadre d'un plan d'action

En projet pour 2024 :

- Réhabilitation de la Ferme Bd Gallieni, afin d'y installer un restaurant et une épicerie
- Déploiement du plan d'action pour améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements publics dits sensibles et renforcement du suivi en lien avec la nouvelle réglementation,
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété,
- Démarrage des travaux de la nouvelle halle de marché intégrant des objectifs de constructions durable,
- Lancement d'une étude sur l'amélioration énergétique des bâtiments de Jules Verne (écoles et gymnase) en vue de réaliser des travaux les années suivantes,
- Réhabilitation du stade Gaston Bouillant
- Lancement des études pré-opérationnelles des travaux de réhabilitation du centre administratif,
- Isolation avec un bardage et réaménagement du système de chauffage du Gymnase Philippe Cattiau,
- Installation d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) au niveau de la Fabrik,
- Lancement d'une étude pour créer la maison de la vie des associations,
- Remplacement des chaudières fuel du centre de vacances Les Jourdils par une chaudière propane couplée à une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire,
- Formalisation des plans d'action pour chaque bâtiment audité.

Les énergies renouvelables

La ville dispose d'un ensoleillement qui serait favorable à l'installation de panneaux solaires, et d'un potentiel pour la géothermie soutenu par des aquifères profonds et superficiels. Des projets sont actuellement en réflexion.

Villeneuve Energie Nouvelle (VEN), filiale du groupe QUODAM (SEM de Villeneuve-la-Garenne) porte un projet de géothermie. VEN est aujourd'hui propriétaire du réseau de chaleur qui chauffe l'équivalent de 2 000 logements dans le quartier Jean Moulin, réseau de chaleur urbain alimenté en gaz.

VEN travaille actuellement à la mise en place d'une centrale géothermique visant à exploiter la chaleur d'une nappe située à 1,6 km de profondeur, le Dogger. Ce dispositif, couplé à de puissantes pompes à chaleur, permettra d'étendre le réseau de chaleur aux autres quartiers de la ville et de produire du chauffage issu des énergies renouvelables à plus de 70%. Le démarrage des travaux est prévu en 2024.

Zones d'Accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de la loi APER et accompagnée par l'EPT Boucle Nord de Seine, la Ville a identifié des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables, en distinguant le déploiement de la chaleur renouvelable qui inclue la chaleur fatale, la géothermie et la biomasse et le déploiement du solaire photovoltaïque en toitures et sur ombrières.

2. En accompagnant la transition de l'habitat

Le parc de logements de la ville est vieillissant, plutôt déséquilibré avec une surreprésentation du parc social et spécialisé en termes de peuplement avec l'accueil de ménages à faibles ressources. Face aux dégradations de l'habitat, à la précarisation, notamment énergétique, grandissante des occupants et aux ségrégations, les acteurs du logement s'impliquent fortement.

Faits marquants 2023 :

- Elaboration du Plan de sauvegarde pour accompagner la copropriété Îlot du Mail, en partenariat avec l'Anah et l'EPT, avec la mise en place de visites et de groupes de travail regroupant l'ensemble des acteurs concernés.
- Création d'un fonds de résidentialisation et accompagnement à la résidentialisation de copropriétés,
- Envoi d'un courrier de sensibilisation à toutes les copropriétés d'un quartier récent de la Ville sur l'intérêt de ravaler leurs façades.

Depuis 2021, sous l'impulsion de l'EPT, un guichet unique a été mis en place pour accompagner les habitants dans leurs démarches d'amélioration de leur logement, notamment en matière d'économie d'énergie ou d'adaptation. Les copropriétés peuvent également bénéficier de ce dispositif. Des permanences bimensuelles sont ainsi assurées par l'association SOLIHA.



La Ville a poursuivi l'accompagnement de la dizaine d'amicales de locataires. Huit ateliers ont été proposés en 2023, avec l'objectif de conforter la compréhension et la compétence des amicales pour assurer leurs différentes missions.

En projet pour 2024 :

- Poursuivre l'élaboration du Plan de sauvegarde de la copropriété Ilot du Mail, avec le lancement du dispositif opérationnel, d'une étude d'expertise pour définir un projet de réhabilitation thermique, et en lien avec le NPNRU : le réaménagement des espaces extérieurs et la résidentialisation de la dalle,
- Réhabilitation de la résidence de « La Redoute » par le bailleur Seqens, avec notamment l'isolation thermique par l'extérieur, réfection de l'étanchéité des bâtiments, la rénovation des logements, le réaménagement des espaces extérieurs...
- Lancement d'un programme de l'EPT et la MGP d'une dizaine d'ateliers autour de la rénovation énergétique et de l'adaptation à destination des habitants du territoire de Boucle Nord de Seine,
- Poursuivre l'accompagnement des amicales de locataires sous une nouvelle forme.

Lutte contre l'habitat indigne et autres nuisances

La Ville veille au respect de la réglementation concernant l'état de l'environnement ayant un impact sur la santé des habitants et développe des actions de lutte contre l'habitat indigne. Ainsi, en 2023, 66 plaintes liées à l'hygiène de l'habitat ont été reçues. Elles ont permis d'établir 53 constats d'indignité suivis de mises en demeure en vue d'une mise en conformité des logements. Dans le même temps, 22 certificats d'hygiène et de salubrité ont été délivrés.

De plus, la Ville a mis en place sur 3 périmètres denses en logement indigne la disposition dite du "Permis de louer" qui subordonne la location d'un bien à l'obtention d'une autorisation du Maire, en garantissant la conformité au Règlement Sanitaire Départemental. En 2023, 8 arrêtés autorisant la mise en location ont été délivrés et 1 arrêté de péril imminent a été pris.

Une formation de lutte contre le moustique tigre a également été dispensée en interne.

3. En optimisant l'éclairage public

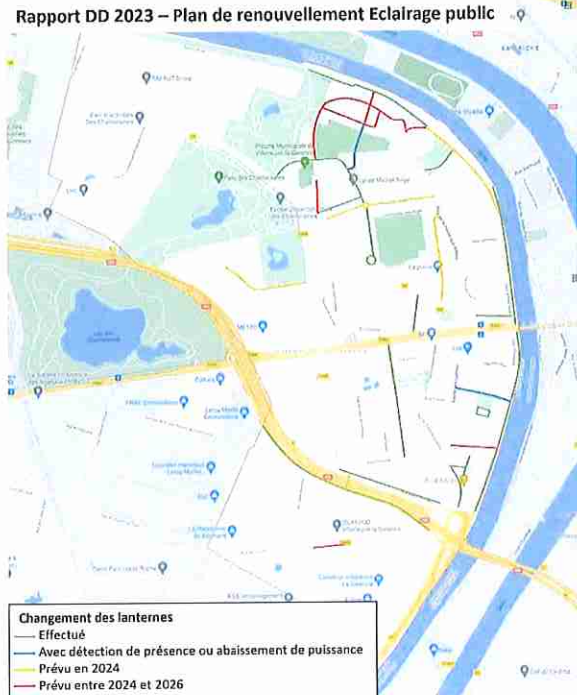
Villeneuve-la-Garenne possède un patrimoine d'éclairage public de 2 360 points lumineux. En 2018, le marché public Eclairage Public a été renouvelé pour 8 ans, avec des objectifs d'optimisation des éclairages (mise en LED des lanternes), de réduction de la dépense énergétique, de rénovation des installations vétustes, de pérennité des installations et de garantie de leur parfait fonctionnement.

Faits marquants 2023 :

- Poursuite de la mise en LED de l'éclairage public (Voie Promenade Nord, parking de l'EPB et avenue Pierre de Coubertin, rond-point Charles de Gaulle, Coulée verte Est)

En projet pour 2024 :

- Poursuite de la mise en LED (passerelle piétonne A86, avenue Jean Moulin, rond-point et avenue Paul Herbé, avenue du 8 mai 1945),
- Installation d'un éclairage au niveau du passage piétons Fond de la Noue / Voie Promenade,
- Achat d'un panneau radar pédagogique solaire.



4. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable

1. A travers l'éducation et la santé

1. Petite enfance, enfance et jeunesse

ODD
4

Le 7 octobre 2022, la Ville a été labellisée **Cités éducatives** après avoir été labellisée **Cités de la Jeunesse** en mai 2021. La charte locale de l'éducation de la cité éducative a été signée le 16 septembre 2021 par l'Éducation nationale, l'État et la ville, faisant suite au travail partenarial engagé depuis 2017 et décliné dans le **Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2018-2022**.

Les journées de l'éducation ont été organisées du 11 au 18 novembre pour réfléchir à comment accompagner au mieux la réussite et l'épanouissement des enfants et de la jeunesse villénogarennoise.

De plus, le PEDT adopté lors du CM du 15 décembre 2022 a donné lieu à une convention pour 3 ans avec l'objectif de proposer une offre éducative à tous les enfants et jeunes du territoire au travers de 4 valeurs partagées : l'épanouissement de l'enfant, la cohérence éducative, l'équité et la citoyenneté. Mise en cohérence des actions et développement des moyens pour assurer une meilleure continuité et complémentarité de l'offre éducative.

En 2023, neuf écoles de Villeneuve-la-Garenne sont labellisées E3D, récompensant l'engagement des établissements scolaires dans une démarche globale de développement durable. Les écoles se saisissent de plus en plus de ces sujets.

Les équipes des centres de loisirs sensibilisent au quotidien les enfants accueillis sur les structures aux diverses thématiques investies par le développement durable (alimentation, biodiversité, déchets, eau, solidarité, santé et hygiène du quotidien...). Par exemple, dans le cadre de projets et d'activités, les objets de récupération sont utilisés (cartons, rouleaux de papier, pots en verre).

Le temps périscolaire est également l'occasion d'utiliser les bacs potagers en mutualisation avec les écoles. Pour compléter cette activité, des souhaits d'installer des composts ou des bacs de récupération d'eaux pluviales ou non-utilisées à la cantine ont également été évoqués.

Depuis 2019, le service Jeunesse a investi les structures jeunesse (l'Atelier pour les 12/17 ans et la Fabrik pour les 16/25 ans) pour déployer son action au plus près des jeunes.

Le Conseil Municipal des Jeunes a été réimpulsé fin 2021 et 22 collégiens y siègent depuis mars 2022, avec de nombreux projets portés au sein de 3 commissions : solidarité et écologie, culture et sport, citoyenneté et cadre de vie.

A la Fabrik, le service Jeunesse accompagne les jeunes impliqués sur les questions d'écologie pour mener des actions spécifiques. En 2023, dans le cadre de la Fabrik'culture, plusieurs événements ont été proposés :

- L'apiculteur et un groupe de jeunes se sont retrouvés tous les 2 mois pour entretenir les ruches, vérifier la bonne santé des abeilles, leur bonne nutrition en vue d'une belle récolte. Ces rencontres ont été l'occasion de sensibiliser les jeunes à l'importance des abeilles dans l'environnement.
- Les fonds récoltés par la vente du miel de la Fabrik ont financé pour les jeunes concernés un séjour en Normandie chez l'apiculteur, leur conférant une véritable initiation.
- La première "fête du miel" a eu lieu le 1er juillet. Cet événement avait pour objectif de réunir les villénogarennois autour d'ateliers liés à l'importance de la biodiversité et du développement durable.
- Le potager de La Fabrik a été développé, grâce notamment aux jeunes investis sur cet atelier, et le financement d'entreprises du team-building. En 2023, quelques variétés de tomates, des aromates, des courgettes, des aubergines ont été récoltés avec les jeunes.
- Les moutons et le poulailler sont un réel support d'échange avec les jeunes. Cette année, avec la bergère des ateliers de sensibilisation autour du DD ont été proposés, notamment lors de la fête du miel. Au quotidien, des jeunes participent à l'entretien du poulailler (nettoyage, nourriture, récolte des œufs).

Le miel de la Fabrik a été récompensé médaille d'argent catégorie « miel toutes fleurs liquide récolté en été »

lors de la 5^e édition du concours des miels métropolitains, organisé par la Métropole du Grand Paris.

Pour la Petite Enfance, la Ville renforce progressivement l'offre multi-accueil (crèche et halte-garderie) afin de répondre aux attentes des parents. Le tri sélectif a été déployé sur l'ensemble des établissements Petite Enfance.

D'autres actions sont également menées : le matériel éducatif, les produits et les textiles utilisés sont Eco labellisés ou certifiés Bio ; lors des événements, sont utilisés des gobelets en carton recyclable et des couverts en bambou.

En projet pour 2024 :

- Renforcer le soutien des initiatives, de type Eco-école ou E3D, et des actions en faveur du développement durable des établissements scolaires,
- Poursuivre les actions de sensibilisation déployées sur les temps périscolaires et dans le cadre des manifestations dédiées aux enfants,
- Renouveler les événements proposés par le service Jeunesse,
- Mettre en place un parcours de visite de la Fabrik'ulture (poulailler, potager, ruches) pour les scolaires et le tout public, avec l'objectif de promouvoir le développement durable et de sensibiliser la population.

2. Restauration collective

Depuis 2021, la Ville adhère au SYREC (Syndicat Intercommunal de Restauration Collective), notamment pour aboutir à 3 objectifs : l'amélioration de la qualité des repas, une plus grande réactivité, l'adaptabilité aux normes sanitaires et environnementales.

Outre la proximité géographique, le SYREC ainsi que les restaurants communaux des 4 villes sont labellisés En Cuisine Ecocert niveau 1, traduisant les engagements en faveur du bio, du local, du sain et du durable.

Le SYREC s'engage, entre autres, à valoriser les circuits courts et les produits locaux ou régionaux et de saison, à intégrer un minimum de 20% des composantes bio (25-30% sont aujourd'hui atteint à Villeneuve-la-Garenne), au moins 1 composante bio et local par mois, à trouver des leviers contre le gaspillage alimentaire (un groupe de travail spécifique a été créé en 2022), à supprimer totalement le plastique.

L'entretien des bâtiments par des produits majoritairement écolabellisés est favorisé dans le nouveau marché passé en 2023, l'utilisation de vaisselle jetable limitée, et le plastique supprimé au profit de gobelets en carton recyclable, de couverts en bambou, d'assiettes compostables...

En 2023 la réduction du gaspillage alimentaire était fixée à 30%, dans l'objectif d'atteindre 50% de réduction d'ici 2025. Sur le SYREC et les 4 villes adhérentes, les 30% ont été atteint en mettant en place des actions dans les restaurants scolaires (tables de troc, lecture des menus sur les temps scolaires dans certaines classes, petite faim grande faim, découpage des fruits, enquête de satisfaction, etc...). 3 priorités ont été affirmées pour atteindre cet objectif : sensibilisation et accompagnement des agents, réduction des écarts d'effectifs avec l'inscription des enfants à J-15, adaptation des grammages par le SYREC.

En projet pour 2024 :

- Améliorer le temps méridien,
- Poursuivre l'amélioration du tri grâce aux nouveaux chariots de pré imprégnation dans les bâtiments administratifs et sensibiliser les équipes au tri
- Mettre en œuvre des actions dans le cadre des lois Egalim et AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) pour réduire le gaspillage alimentaire et la suppression du plastique,
- Développer un bar à épices sur les temps du midi de l'élémentaire

ODD
12

3. Séniors et solidarités

ODD
1

Le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve la Garenne intervient au plus près des administrés dans le cadre de la mise en place de la politique sociale municipale confiée par la Ville, en direction des familles, des personnes isolées, des séniors et des personnes touchées par le handicap.

Pour les Séniors, qui représentent environ 18% de la population Villéno-garennoise, le CCAS mène des actions afin de les accompagner et lutter contre l'isolement (organisation de la Semaine Bleue, distribution des coffrets de Noël, banquet d'automne ...).

Un Conseil des Sages, instance consultative de réflexion, de concertation et de proposition, a été installé fin 2022 et a été actif tout au long de 2023.

Au quotidien, le CCAS vient en aide aux plus fragiles.

Le 24 janvier 2023, Villeneuve-la-Garenne a participé pour la première fois à la Nuit de la solidarité métropolitaine. Cette 1ère édition à Villeneuve-la-Garenne a été un succès grâce à la mobilisation bénévole de tous : habitants, élus, agents, commerçants, partenaires associatifs...

La nuit de la solidarité est une opération de décompte et d'identification des besoins des personnes sans-abris sur le territoire communal.

En 2023, le CCAS a également organisé des ateliers destinés aux habitants en partenariat avec EDF pour réduire leur consommation d'énergie avec la distribution de kits économie d'énergie.

En projet pour 2024 :

- Participer de nouveau à la Nuit de la solidarité prévue le 25 janvier 2024,
- Poursuivre les actions d'accompagnement des habitants, notamment des plus fragiles.

4. Santé

ODD
3

En matière de Santé, la Ville a signé le 30 novembre 2021 un **Contrat Local de Santé (CLS)** avec ses partenaires : Préfecture, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Département des Hauts-de-Seine, Education Nationale.

L'Atelier Santé Ville agit sur les 5 grands axes de ce contrat : l'offre de soin, enfance - jeunesse - parentalité, santé mentale, santé environnementale et autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Ces actions sont déclinées par le CCAS qui a notamment organisé en juin la Semaine de ma santé. L'atelier jardinage avec la plantation d'aromates a eu par exemple beaucoup de succès.

Malgré tout, l'offre de soins diminue sur le territoire, notamment du fait du vieillissement des médecins généralistes. La Ville et le CCAS accompagnent les professionnels de santé dans la mise en place de **Maisons de Santé** afin d'augmenter le temps de présence des professionnels généralistes et spécialistes sur le territoire. 3 projets, répartis sur tout le territoire (Centre, Nord et Sud de la Ville) sont en cours et verront le jour entre 2023 et 2025. En 2023, la Maison de santé Jean Moulin a ouvert ses portes à Villeneuve-la-Garenne.

A proximité de l'hôpital Nord 92, un projet de centre d'imagerie est en cours de création.

En projet pour 2024 :

- L'organisation d'événements tels que la Semaine de ma Santé avec des objectifs de zéro déchet, de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation au développement durable.

5. Handicap et accessibilité

ODD
10

Dans le cadre de l'**Agenda d'Accessibilité Programmé** (« Ad'AP ») communal, validé en Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2015, la Ville poursuit la réalisation des travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti.

D'une manière générale, une réflexion est menée dans le cadre des projets de réhabilitation des bâtiments de la ville.

Faits marquants 2023 :

- Réactualisation de la Charte Ville Handicap de Villeneuve-la-Garenne, pour prendre en compte les évolutions législatives et sociétales et présentation en Conseil municipal de décembre 2023.
Elaborée en **concertation** avec les partenaires associatifs, institutionnels et les usagers dans l'objectif de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap en améliorant leur autonomie et l'accès à tout pour tous.
Elle est organisée autour de **6 domaines** : Information, sensibilisation et communication / Accessibilité, Sécurité et Transport-Mobilité / Enfance, Education, Jeunesse et Parentalité / Formation, Emploi et Insertion Professionnelles / Sport, Culture, Loisirs (Tourisme) / Vie sociale (Logement, Santé, ...).

2. A travers la vie locale

1. Culture

Les Villenogarennois bénéficient d'une offre culturelle diversifiée déclinée dans les différents équipements de la Ville (centre culturel Max-Juclier, Cinéma André-Malraux, bibliothèque Aimé-Césaire, école de musique Claude-Debussy), avec la volonté de permettre à tous un accès à l'art et à la culture : spectacles en salle et dans l'espace public, expositions, films, conférences, lectures, ateliers, live sessions de musiques actuelles...

En février 2022, un jumelage culturel entre la Ville et le musée du Louvre a été conventionné pour une durée de 3 ans. Ce programme vise à réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en favorisant la transmission des savoirs, l'expression des cultures de l'ensemble des populations, et le renforcement de la cohésion sociale.

La bibliothèque propose régulièrement des actions de sensibilisation ou des animations autour du potager en lien avec sa grainothèque et sa bouturothèque, comme un atelier de plantation de plantes mellifères dans le cadre de la semaine de la Nature en 2023. La culture est support de sensibilisation, comme en témoigne l'exposition sur les animaux en voies de disparition Accords perdus ! de Sylvie Decugis.

Des réflexions sont enclenchées pour réduire l'impact des activités du service, que ce soit concernant les repas des artistes, l'optimisation des cocktails des vernissages (traiteur local) ou la consommation énergétique des lumières des salles de spectacle (renouvellement en LED), la proximité des artistes (en majorité franciliens), la réutilisation d'exposition (par exemple l'exposition d'Albert Kahn), l'accueil d'artistes « en série » ...

Pour permettre l'accès à la culture pour tous, les tarifs proposés sont adaptés, des spectacles vivants itinérants sont organisés dans les structures, les écoles, la programmation est en complémentarité avec celles des communes voisines...

En projet pour 2024 :

- Développer un projet sur le devoir de mémoire,
- Consolider le projet d'installation d'une œuvre contemporaine pour investir l'abord du centre culturel,
- Mener une réflexion sur la coordination des newsletters,
- Réfléchir à des solutions pour la fin de vie des livres,
- Proposer une exposition sur les femmes-marins.

2. Sports

ODD
3

Une soixantaine d'équipements sportifs proposent de nombreuses activités. La Ville organise chaque année des manifestations sportives, telles que le Mil'Pattes, et favorise l'accès au sport pour tous (gymnases ouverts pendant les vacances scolaires, développement de l'intervention des éducateurs auprès des écoles, proposition de nouveaux projets pour les seniors et les publics handicapés). Depuis juillet 2022, les équipements sportifs sont gérés en zéro-phyto.

La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 constitue une opportunité pour renforcer son action et mettre en valeur les talents présents sur la Ville. En 2019, Villeneuve-la-Garenne a notamment été labellisée Terre de Jeux. En 2023, la Ville a poursuivi sa participation à la préparation des jeux en lien avec les partenaires avec notamment la mise en place de plusieurs événements d'ampleur « Vivre les jeux ».

Villeneuve-la-Garenne s'est inscrite dans le dispositif Savoir rouler à vélo avec l'objectif de savoir rouler en toute autonomie avant l'entrée au collège. Ce dispositif concerne tous les élèves de CM2, 10 heures de formation. Des éducateurs sportifs diplômés d'Etat de la Ville dispensent ces formations, formations en classe et pendant le temps périscolaire. La Municipalité a fait l'acquisition de 33 bicyclettes, de casques et de matériel d'entretien. 3 modules : Savoir pédaler (en milieu fermé, sans circulation), Savoir rouler à vélo (en situation réelle sur la voie publique), Savoir circuler.

En projet pour 2024 :

- Le déploiement du dispositif Savoir Rouler À Vélo en partenariat avec l'Education Nationale sur Villeneuve-la-Garenne autour des 3 objectifs : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo,
- La poursuite des actions dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

ODD
10

Sur la commune, l'espace socioculturel Nelly-Roussel a pour mission d'accueillir, d'informer les habitants et de permettre à chacun de tisser des liens autour des différentes activités proposées. En 2019, il a élaboré son nouveau projet social pour 4 ans.

Tout au long de l'année, l'équipe mène diverses actions de sensibilisation, adaptées au contexte sanitaire, autour de thématiques variées, dans et hors les murs, telles que des actions avec les écoles, des ateliers de réparation, des ateliers cuisine...

Chaque année, l'équipe coordonne notamment l'événement *Profitons de l'été* avec des animations proposées durant les deux mois d'été et participe aux autres événements proposés sur la Ville, et notamment en 2023 une journée *Profitons des quais*.

Faits marquants 2023 :

- Le comité d'usagers de l'Espace Nelly-Roussel a été réuni en 2023 pour construire le projet du centre social 2023-2027.
- Utilisation d'une parcelle du jardin partagé créé à proximité pour développer des ateliers avec les usagers, les enfants.

En projet pour 2024 :

- La poursuite des différentes actions,
- Le développement de nouveaux ateliers (recyclage...).

3. Cohésion sociale et citoyenneté

ODD
10

Nouveau Contrat de Ville

En 2023, la construction du Nouveau Contrat de ville de la Politique de la Ville (2024-2030) a été amorcée, en partenariat avec les associations et les partenaires institutionnels pour améliorer le quotidien des Villéno-garennois. La finalisation est prévue pour mars 2024 avec des enjeux locaux, dans l'objectif de mieux

s'articuler avec le droit commun.

De plus, l'Etat a actualisé dans le même temps le périmètre, la géographie prioritaire concerne un habitant sur 2 de Villeneuve-la-Garenne. La dotation politique de la ville (DPV) alloué en plus à Villeneuve-la-Garenne permet de soutenir des projets d'investissement.

Face aux problématiques de sécurité et d'incivilité rencontrées sur son territoire, la Ville a souhaité en 2017 réactualiser le **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) en s'appuyant sur une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2017-2020) partagée par l'ensemble des acteurs concernés. Une nouvelle dynamique est relancée en 2023.

Egalités Femmes / Hommes

Une nouvelle mission Egalités Femmes / Hommes s'est renforcée en 2023. Un premier chantier a été d'établir un diagnostic sur la ville.

En partenariat avec les autres services, des animations et événements culturels ont été proposés autour de la Journée Internationale du Droit des Femmes (le 8 mars).

Dans le cadre de la Journée mondiale contre les violences faites aux femmes, une campagne de mobilisation s'est déroulée du 22 au 25 novembre, avec le lancement du nouveau volet de la stratégie municipale de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le service Prévention mène des actions de lutte contre les violences faites aux femmes, telles que des ateliers dans les écoles.

Coopération décentralisée

Depuis 1980, Villeneuve-la-Garenne est jumelée avec la Ville de Hoff (Allemagne).

En 2023, une nouvelle coopération décentralisée s'est concrétisée avec la Ville de Tiznit (Maroc).

En projet pour 2024 :

- Déployer le Nouveau Contrat de ville,
- Renforcer la coopération décentralisée avec la Ville de Tiznit, en dynamisant les échanges entre villes, associations et habitants,
- Organiser de nouveaux événements dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, différentes actions ont été poursuivies au sein des quartiers prioritaires de la ville en 2023 :

- Création de jardins collectifs à la Caravelle, grâce à un chantier participatif, projet porté par la Ville, les bailleurs sociaux, les associations : 10 parcelles individuelles de 10 m² chacune et des espaces collectifs de 120 m² dédiés aux associations,
- Action de sensibilisation à la valorisation des déchets en cœur de quartier en lien avec une ressourcerie,
- Action d'insertion éducative via la mise en place de chantier éducatif et la valorisation des déchets dans les locaux vélos, accompagnée par la mise en place d'une opération d'auto-réparation,
- Action de sensibilisation à la récupération de pain avec la volonté de diminuer le jet par les fenêtres en proposant des recettes innovantes autres que le pain perdu, auprès du public associatif,
- Action favorisant le vivre ensemble à travers les jardins partagés du quartier sud en partenariat avec l'association FASE, l'AMAP, l'Amicale des locataires et les bailleurs ICF Habitat et SEQENS.

En projet pour 2024 :

- La poursuite de ces actions

4. Démocratie

Depuis 20 ans, la Ville a structuré et renforcé les instances de démocratie locale, notamment par l'animation de 6 Comités Consultatifs de Quartier. En 2018, la Ville a adopté une charte de la Démocratie locale et propose depuis lors les projets participatifs d'intérêt général (PPIG) :